Mission Locale
du Pays de Bourges

CENTRE-VAL DE LOIRE

LIVRET D'ACCUEIL

INFORMATION ORIENTATION VIE QUOTIDIENNE EMPLOI FORMATION

AGIR AVEC VOUS, POUR VOUS !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

CHER DÉPARTEMENT 18

BOURGES PLUS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRES DU HAUT BERRY

La Septaine
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

Ville de SAINT-FLORENT SUR-CHER

EN QUELQUES MOTS...

Créée en 1982, la Mission Locale Jeunes est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux.

Constituée d'une équipe de professionnels, elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus, soit environ 3000 jeunes par an.

Notre objectif est de vous accompagner vers l'autonomie, en vous offrant un accompagnement global : emploi, formation, orientation, santé, logement, mobilité, accès aux loisirs et à la culture.

CONTACTS

4 LIEUX D'ACCUEILS

BOURGES
5 rue de Séraucourt
18000 BOURGES
02.48.65.39.97

Lundi, mardi, mercredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 13h30 - 17h30
Vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

CHANCELLERIE
Pôle Tertiaire
70 avenue de la Libération
18000 BOURGES
02.48.65.39.97

Lundi, mardi, mercredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
Jeudi : 13h30 - 17h30
Vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

MEHUN-SUR-YÈVRE
Place Jean Manceau
18500 MEHUN-SUR-YÈVRE
02.48.57.06.24

Lundi :
10h-12h15 / 14h-17h
Mardi, mercredi, jeudi :
8h30-12h15 / 14h-17h
Vendredi :
8h30-12h15

SAINT-FLORENT-SUR-CHER
75 avenue Gabriel Dordain
18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER
02.48.23.21.23

Lundi :
14h00 – 17h30
Mardi, mercredi, jeudi :
Vendredi :
8h30 – 12h30

6 PERMANENCES

- Bourges : Val d'auron, Accueil de jour Imanis et Maison d'Arrêt de Bourges
- Avord à la Maison France Services
- Aix-d'angillon à la Maison France Services
- Saint-Martin d'Auxigny à l'espace jeunes Simone Veil

LES DISPOSITIFS

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées.

Ce contrat peut se traduire notamment par des stages, des formations, l'emploi, un service civique.

L'objectif est l'accès à un emploi durable.

Le parcours peut durer de 6 à 18 mois pour les jeunes en fonction de leur profil. Quand un jeune signe le CEJ, il bénéficie :

- D'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable.
- Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités.
- Une allocation mensuelle en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

LE PACEA

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Ces phases peuvent varier dans leur durée et leur intensité. Chaque phase fait l'objet d'objectifs définis avec le jeune et d'une évaluation à son terme, en vue de mesurer la progression du jeune vers l'accès à l'emploi et l'autonomie.

Sont éligibles tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

LE PAO

Parcours d'Appui et d'Orientation (PAO) est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans permet d'être accueilli, informé et accompagné sur l'accès aux droits et d'être soutenu pour le maintien en formation initiale ou un retour à celle-ci, en cohérence avec l'obligation de formation.

Le PAO s'adresse aux jeunes :

- ne pouvant pas s'inscrire comme demandeurs d'emploi auprès de France Travail en raison de leur situation administrative.

- les jeunes sous statut scolaire n'étant pas en recherche d'emploi.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Tout au long de ton parcours, la Mission Locale te propose un accompagnement global pour :

LA FORMATION

- Choisir un métier (atelier orientation),
- Trouver une formation,
- Se former tout au long de sa vie,
- Consulter tes droits sur ton compte personnel de formation,
- Reprendre tes études.

L'EMPLOI

- Faire ton CV et ta lettre de motivation,
- Te préparer à un entretien d'embauche,
- Rencontrer des employeurs,
- Faire un stage en entreprise,
- Consulter les offres d'emplois,
- Créer ton entreprise.

LE LOGEMENT

- Constituer un dossier de demande de logement,
- Trouver un logement,
- Connaître les aides financières,
- T'orienter vers les organismes adaptés en fonction de ta situation.

LA SANTÉ

- Faire un bilan sur ta santé,
- Faire le point sur ta santé physique et psychique,
- Rencontrer une psychologue gratuitement,
- Rencontrer une infirmière gratuitement
- Participer à des actions autour du sport.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

LA MOBILITÉ

- Connaître les aides pour financer ton permis,
- T'aider à préparer le code de la route,
- Connaître les aides aux déplacements avec les transports en commun (bus, train…),
- Louer un vélo électrique,
- Partir en Europe avec le programme Erasmus.

SORTIR - BOUGER

- Connaître les aides possibles pour faciliter l'accès aux loisirs,
- Accéder à des visites culturelles dans ta ville,
- Te faire participer à des actions culturelles (théâtre, musique…)
- Accéder à des activités sportives.

CITOYENNETÉ

- Découvrir le Service Civique,
- Te faire participer à des actions de bénévolat,
- T'accompagner dans tes démarches administratifs (JDC, inscription liste électorale).

Tout au long de votre accompagnement, n'hésitez pas à aborder toutes ces thématiques avec votre conseiller.ère et nous signaler tout changement concernant votre situation personnelle ou professionnelle afin que nous puissions adapter notre accompagnement à vos besoins.

INFORMATION DES JEUNES (Maj 20/06/2024)

I-MILO est le système d'information avec lequel les professionnels de la Mission Locale enregistrent les informations que vous confiez et les activités qu'ils mènent avec vous.

Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RDPG) du 27 avril 2016 et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, la Mission Locale vous informe :

Le Ministère chargé de l'emploi, responsable du traitement du système d'information I-MILO, a été autorisé à créer I-MILO par le décret du 26 janvier 2015 après obtention d'un avis favorable le 20 novembre 2014 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Ces documents sont consultables au sein de la Mission Locale.

Le traitement de vos données personnelles dans I-MILO est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêts public dont sont investies les Missions Locales.

Ce logiciel les aide à vous accompagner selon vos besoins et à établir des analyses sur le parcours des jeunes et sur l'activité de la Mission Locale.

Les informations nécessaires au traitement de votre dossier et recueillies par le personnel ou les partenaires de la Mission Locale sont obligatoires : elles sont indispensables à la mise en œuvre de certains programmes ou dispositifs publics.

Les données personnelles enregistrées dans I-MILO sont accessibles au personnel dûment habilité de la Mission Locale et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants et uniquement lorsque l'accompagnement le justifie :

- France Travail ;
- DDETSPP ;
- Fonds Social Européen ;
- Caisse des dépôts et consignation ;
- Collectivité territoriale ;
- Organisme ayant passé une convention avec la Mission Locale Jeunes ;
- Agence Spécialisé de Paiement ;
- Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

Sur décision de la présidence et/ou de la Direction de la Mission Locale, responsable de traitement des données extraites d'I-MILO, ces données peuvent être communiquées aux organismes partenaires et aux élus des collectivités territoriales dans le cadre d'une convention et dans la limite strictement nécessaire à l'exercice de leurs missions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et seulement dans ce but.

Des système d'information peuvent être connectés à I-MILO dans le respect des conditions définies à l'article 5 de ce décret.

Les données personnelles sont conservées jusqu'à la date de votre vingt-sixième anniversaire (*à l'exception de celles concernant les jeunes inscrits dans un programme en cours à cette date. Dans ce cas, ces données et informations sont accessibles jusqu'à la fin de ce programme*).

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification (pour plus d'informations sur vos droits : www.cnil.fr)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter l'autorité responsable de la Mission Locale Jeunes (sa présidence ou sa direction par délégation) ou adressez un email au délégué.e à la protection des données de la Mission Locale Jeunes : dpo@missionlocalejeunes.fr

Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

NOTES

NOTES

LE PRÉNOM ET NOM DE MON.MA CONSEILLER.ERE

SON EMAIL

LE TÉLÉPHONE

FLASHEZ-MOI

REJOINS-NOUS SUR NOS RÉSEAUX